



LE FIL #11

FEUILLET D'INFORMATIONS LAGRASSIENNES

Mars – Avril 2022



ÉDITO

Alors que nous commençons à vivre une accalmie des contaminations de la COVID-19, et que nous pouvions espérer une amélioration de la situation, voilà que la guerre est à nouveau à nos portes.

La situation est très préoccupante, même si la France ne rentre pas directement dans ce conflit. Nous allons malheureusement, être impactés de conséquences économiques graves. En effet pour les plus fragiles qui sont déjà victimes de l'envolée des prix des carburants, de l'énergie et des produits de première nécessité, nous pouvons craindre une nouvelle dégradation du pouvoir d'achat. Mais tout ceci représente peu de chose par rapport à ce que vivent les Ukrainiens, avec des millions de réfugiés qui se déracinent de leur pays en abandonnant tous leurs biens pour fuir les bombardements. Espérons fortement que par la voie diplomatique un accord de paix soit signé très rapidement afin d'arrêter le massacre d'un peuple souverain.

Comme chaque année au cours du 1^{er} trimestre, les élus et les services municipaux travaillent de concert à l'élaboration du budget primitif et au compte de résultat administratif de 2021. Lors de la dernière séance du Conseil Municipal le compte de gestion et le compte administratif ont été approuvés à l'unanimité par les élus. Le résultat du budget de l'eau ainsi que le compte administratif se soldent par des excédents encourageants, qui reflètent notre volonté et notre détermination de maîtriser nos dépenses et d'augmenter nos recettes pour réaliser nos différents investissements.



Dans les prochains jours le budget 2022 sera présenté au Conseil Municipal, ce budget sera impacté d'une forte progression, surtout la section investissement compte tenu de notre implication financière dans la création d'un quartier durable avec le bailleur social ALOGEA.

Enfin le printemps arrive à grands pas, le soleil va reprendre ses quartiers et faire scintiller notre magnifique village et notre moral. Nous en avons le plus grand besoin dans ce contexte incertain.

Le Maire, René Ortega

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 MARS

Présents : Mmes PERROTEAU M, POUYTES C, RAYNAL M, Mrs ALQUIER J, BLANC B, CERRA P, FRAISSE B, LLUCH C, ORTEGA R, QUINTILLA T, SABATIE F, SALVAGNAC JP.

Procurations : GOUT MP à FRAISSE B, CARBONNEAU R à ORTEGA R.

Absents :

Secrétaire : RAYNAL M

Monsieur le maire fait le compte rendu du dernier Conseil Municipal qui date du 16 décembre 2021 et demande son approbation.

Monsieur le maire détaille le compte de gestion et le compte administratif M14 et le compte de gestion et le compte administratif M49 (budget eau et assainissement).

Approbation des Comptes de Gestion 2021 dressé par Mme. Chantal KHEDIM, Receveur pour le budget principal et le budget eau et assainissement.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 ° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation des comptes administratifs 2021 pour le budget principal.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Jacques ALQUIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par René ORTEGA maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent :

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	141 341.33	0.00	14 950.83	0.00	156 292.16
Opération de l'exercice	1 194 681.07	1 271 634.02	231 851.81	403 300.90	1 426 532.88	1 674 934.92
Totaux	1 194 681.07	1 412 975.35	231 851.81	418 251.73	1 426 532.88	1 831 227.08
Résultats de clôture	1 194 681.07	1 412 975.35	231 851.81	418 251.73	1 426 532.88	1 831 227.08
Reste à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	1 194 681.07	1 412 975.35	231 851.81	418 251.73	1 426 532.88	1 831 227.08
Résultats définitifs	1 194 681.07	1 412 975.35	231 851.81	418 251.73	0.00	404 694.20

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

approuve, une fois que le maire a quitté la salle, le compte administratif par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Approbation des comptes administratifs 2021 pour le budget m49.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Jacques ALQUIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par René ORTEGA maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent :

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	174 896.78	65 591.05	0.00	65 591.05	174 896.78
Opération de l'exercice	207 602.06	175 154.85	49 852.59	129 492.20	257 454.65	304 647.05
Totaux	207 602.06	350 051.63	115 443.64	129 492.20	323 045.70	479 543.83
Résultats de clôture	207 602.06	350 051.63	115 443.64	129 492.20	323 045.70	479 543.83
Reste à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	207 602.06	350 051.63	115 443.64	129 492.20	323 045.70	479 543.83
Résultats définitifs	207 602.06	350 051.63	115 443.64	129 492.20	0.00	156 498.13

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

approuve, une fois que le maire a quitté la salle, le compte administratif par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Monsieur le maire précise que concernant les concessions reprises au cimetière vieux, la commission s'est réunie et en a délivrées 6 suivant l'ordre de demande et la priorité (être un habitant de Lagrasse).

Nous précisons que pour toute demande de concession (terrain ou columbarium), vous devez vous inscrire au secrétariat de mairie.

Monsieur le maire expose que concernant le certificat d'urbanisme du terrain Carbonnel (aux condamines), nous attendons que les deux propriétaires se mettent d'accord sur le projet afin d'instruire le C.U.

La municipalité va se rapprocher de Aude Solidarité afin d'apporter une aide financière concernant le conflit Ukrainien.

Le maire présente au Conseil Municipal la démission de Maxime CASSAGNAUD, employé municipal. Nous tenons à le remercier pour le travail fourni durant ses 6 années au service de la commune et lui souhaitons le meilleur dans ses nouvelles fonctions.

La commune a recruté un agent ASVP pour la période estivale.

Fin du conseil à 20H00.

Tous les documents évoqués sont consultables en mairie sur simple demande, c'est un droit du citoyen.

CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL



- LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Depuis deux ans le monde de la culture a été bien malmené, entre confinement et fermetures administratives des cinémas, théâtres, bibliothèques...

Pour le moment, la bibliothèque peut ouvrir normalement en respectant quelques conditions : passe sanitaire, gel, masques, distanciation.

Nous avons constaté une légère reprise des activités au dernier trimestre 2021.

- Le club de lecture a repris en octobre malheureusement avec peu de monde.
- Des lectures ont été faites aux enfants du F.E.P.
- Les enfants de l'école sont venus avec leur institutrice

Nous disposons d'un fond propre de 2767 livres et documents et l'annexe de Narbonne de la Bibliothèque départementale (B.D.A) nous en prête environ 850 plusieurs 2fois par an, que les bénévoles vont choisir sur place.

Depuis la suppression prévue du médiabus mensuel, nous avons également en dépôt 445 documents sonores - DVD, CD, partitions, biopics, concerts - à votre disposition dans les mêmes conditions que les livres - prêt gratuit de deux mois.

Pour l'ensemble de l'année 2021, nous avons prêté 48 documents sonores et 4014 livres dont 1150 aux enfants. La bibliothèque a 133 abonnés et en 2021 1750 personnes ont fréquenté les lieux.

Pour cette année le club de lecture continue, le dernier mercredi du mois, à 18h30 et deux rencontres ont déjà eu lieu :

- « Les Mémoires d'Hadrien de Marguerite Yourcenar ».
- Présentation du film réalisé par Alphonse Snoeck en 2009 : « première TSF (téléphonie sans fil) à Lagrasse racontée par Jean Poudou ».

Le club de lecture est ouvert à tous (adultes), sans inscription à la bibliothèque, mais avec le respect des règles sanitaires.

Prochaines rencontres :

Club de Lecture :

- **Mercredi 30 mars 2022** : présentation des nouveautés littéraires parues en janvier 2022
- **Mercredi 27 avril 2022** : rencontre autour « Zone blanche » livre de Jocelyn Bonnerave
- Des animations avec le FEP et avec l'école sont programmées.

La Mairie contribue au fonctionnement de la bibliothèque (amélioration et financement de l'informatique, achat de livres à la Librairie du Banquet du Livre, entretien des locaux). En 2021 nous avons pu acheter 37 ouvrages choisis par les bénévoles qui s'informent des nouvelles parutions.

Vous pouvez donner des idées d'achats

Vous pouvez aussi demander à la BDA de Narbonne, par notre intermédiaire, des livres que vous avez envie de lire ou dont vous avez besoin. Une navette mensuelle apporte et reprend régulièrement les livres demandés. Les bénévoles sont à votre disposition pour transmettre les demandes. Vous serez avertis de l'arrivée des ouvrages.

Pour consulter le catalogue de la BDA

- <https://www.aude.fr/je-consulte-le-catalogue-de-la-bibliotheque-departementale-de-laude>

Pour consulter le catalogue de la Bibliothèque de Lagrasse

- Sur internet : <https://lagrasse.bibli.fr/index.php?database=lagrasse>
- Sur smartphone : <https://lagrasse.bibli.fr/applimobile/#/start/load/>

Nous vous rappelons que :

- Le prêt est gratuit et limité à deux mois pour que les livres et documents sonores circulent.
- La bibliothèque est ouverte les mardi et vendredi de 17 à 19 heures et le samedi matin (jour de marché) de 10h à midi.



Photo d'une animation faite avec le FEP, avec la participation de la BDA et de la Mairie. « Les petits débrouillards » animation sur la décomposition des feuilles mortes et leur transformation en humus.

Les bénévoles Elisabeth Bareil, Kaya Gomard Françoise Noé, Catherine Oulés, Agnès Robin, Annette Snoeck et Anne-Marie Wernert vous attendent nombreux pour cette année 2022 que nous espérons exempte de nouvelles péripéties.

Samedi 12 mars à 17h

ABDEL DE BRUXELLES

Le 29 janvier 1912, Henri Matisse se rend à Tanger avec sa femme pour changer d'air. Malheureusement alors qu'il ambitionne de peindre la nature marocaine, il pleut sans cesse sur Tanger. Le voici contraint à peindre dans sa chambre, qui deviendra mythique pour l'histoire de l'art.

La rencontre sera accompagnée d'un récit musical d'Abdel Bouzbiba, qui sera dessiné en direct par Abdel de Bruxelles.



Samedi 21 mai à 17h

NATHALIE AZOULAI

Fille parfaite, brillante mathématicienne et mère d'un petit garçon, Adèle, meilleure amie de Rachel, met fin à ses jours à 46 ans. Qu'est-ce qui a pu la conduire à ce geste ?

Un roman d'apprentissage et le récit d'une amitié tumultueuse, à la recherche des déterminismes qui façonnent une vie.



Samedi 26 mars à 17h

DIMA ABDALLAH

Un appel téléphonique fait basculer l'existence d'un homme qui vit cloîtré chez lui depuis des années: Alma, la seule femme qu'il ait aimée, vient de mourir. Le lendemain de son enterrement, il sort enfin de chez lui, décidant de vivre dans la rue après avoir jeté ses clefs dans une bouche d'égout. Un roman sombre et lumineux à la fois, après *Mauvaises herbes*, premier roman magistral de Dima Abdallah.



Samedi 4 juin à 17h

GENEVIÈVE BRISAC



Nouk travaille dans la maison d'édition d'Olaf, avec qui elle vit, jusqu'à ce qu'il la quitte. La voilà désormais au travail auprès de Werther, éditeur excentrique et visionnaire mais qui se montrera incapable de la protéger. Cinglant, drôle, terrible, le roman de Geneviève Brisac épingle le milieu de l'édition comme les relations de pouvoir et de sexe au travail.

Séminaire de philosophie

Mourir volontairement au Moyen-Âge

Avec Aurélien Robert



Zentral- und Hochschulbibliothek Luzern, Sondersammlung, Eigentum Korporation Luzern. © DR

Samedi 14 et dimanche 15 mai

Renseignements 04 68 91 46 65 / www.lamaisondubanquet.fr



Séminaire

Cultes et croyances en Méditerranée dans l'Antiquité

Où vivent les dieux ?

Les espaces du divin parmi les hommes



Le Minotaure de la Halle de la Machine, place de la Daurade à Toulouse. © P. Nin / Toulouse

Samedi 11 et dimanche 12 juin

Renseignements 04 68 91 46 65 / www.lamaisondubanquet.fr



LA LIBRAIRIE ET LE BISTRO SONT OUVERTS

TOUS LES SAMEDIS, DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

De 10h à 19h en continu

TOUS LES JOURS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES, SAUF LE MARDI

Nous vous accueillons dans le respect le plus strict des préconisations sanitaires en vigueur.

Commandez vos livres, demandez conseil

04 68 32 63 89

librairie@lamaisondubanquet.fr

mbg

- LE THÉÂTRE DE L'HYMÉNÉE

2022 ? Ça va déjà un peu mieux !... Enfin, ça dépend pour qui ! Même négatifs, soyons positifs : l'année s'annonce plaisante, aimante, avec sourires et créativité, avec partages de nos curiosités...

L'Hyménée travaille, à Lagrasse et ailleurs.

Le 19 décembre dernier, certains ont pu découvrir l'élève Olivier E. dans le spectacle « Matin brun », une reprise de la création de juin 21, où il est dit que le silence des pantoufles est souvent plus à craindre que le bruit des bottes.

Atelier adultes et atelier enfants avancent avec leurs nouveaux textes pour 2022.

À suivre donc... jusqu'à leur représentation au mois de juin prochain.

Par ailleurs nous étions en première résidence de création pour un nouveau projet (« Bon alors donc du coup », la vie d'un vieil homme en 2060) à l'Espace Culturel des Corbières du 28/02 au 05/03. Ce fut l'occasion de tester notre texte, de rencontrer l'équipe, de partager avec le public présent le vendredi 4 au soir. Merci à nos soutiens : ville de Lagrasse, CCRLCM, Département de l'Aude.

À bientôt...



Antoine Chapelot

COMMUNICATION

Épisode 7: Les projets des années à venir.

Dans le cadre de notre politique de transparence, nous continuons à décortiquer les grands principes de la politique municipale.

Après la théorie, la pratique. Dans les épisodes suivants, nous allons passer en revue successivement les gros projets sur lesquels nous travaillons

Le quartier durable

Nous avons déjà travaillé sur le sujet pendant une mandature. Vous en avez certainement entendu parler.

A chaque recensement, nous perdons des habitants. Et plus encore, nos habitants vieillissent, et il y a de moins en moins d'enfants à l'école. Nous avons besoin de faire venir de nouveaux habitants jeunes, avec des enfants. Et, si possible, nous devons loger déjà ceux qui travaillent sur le village et ne trouvent pas de logement confortable, écologique et abordable.

Le gros du travail, au départ, a été, en substance, de faire comprendre aux administrations que nous avons absolument besoin de ces logements pour la survie du village, et qu'il ne fallait pas trop nous mettre des bâtons dans les roues. Il nous a fallu aussi naviguer entre tous les cas de figure qui nous étaient offerts par la loi pour se mettre en position favorable.

Puis, il a fallu traduire toutes les contraintes qui en découlaient sous forme d'avant-projet. D'où a découlé un budget prévisionnel, bien entendu trop élevé pour faire les logements sociaux dont nous avons besoin (notez que 80 % de la population audoise est éligible aux logements sociaux). Il a donc fallu réfléchir techniquement à comment faire pour baisser la facture.

Il a fallu aussi organiser les financements pour que la commune ne se trouve pas démunie à un moment donné. Nous en sommes au moment tous ces points sont à peu près réglés. Restent donc maintenant à finaliser les plans, vérifier avec des devis détaillés que nous sommes bien dans les clous et passer à l'exécution. On peut penser qu'en fin de mandat tout sera terminé.

Jean-Paul SALVAGNAC

LE FIL DE L'HISTOIRE

Quand Lagrasse était drapière, par Alain Castel - Episode 7 : Qualité des draps et concurrence.

Il est difficile de connaître la composition et le mode de tissage de ces différents tissus, la documentation étant à peu près muette à ce sujet du fait certainement des nombreuses variétés de produits fabriquées différemment par les multiples centres drapiers de l'Aude. Il semble que le burel était un drap gris sombre, grossier, analogue aux anciennes toiles de sac en jute. Le mesclat, comme son nom le suggère, était tissé avec un mélange de laines de qualité et de couleur différentes. Le crocigliati, destiné à l'Italie, présentait un aspect croisé devant ressembler aux serges actuelles. La palmele était un produit de très grande qualité, quant à la célestine, son appellation évoque la couleur bleu clair du ciel dont elle était teinte.

Vu la variété et la qualité de sa marchandise, Lagrasse pouvait être classée parmi l'élite de la production languedocienne et même d'au-delà. En effet, les prix des produits venant de Normandie et des Flandres, célèbres régions drapières, vendus aux importantes foires du Lendit au nord de Paris, étaient à peu près équivalents à ceux de la draperie lagrassienne de même nature ; c'est dire leur qualité. De même, en comparant les prix de la production lagrassienne à ceux des autres centres drapiers régionaux, ceux de Lagrasse arrivent en tête.

La vente de l'étoffe pouvait se faire à la canne ou à la pièce. Il est difficile de comparer les prix des produits lagrassiens avec ceux de ses concurrents du fait de la valeur variable de la canne avec les régions. Ainsi la canne de Carcassonne était l'équivalent de 1,785 mètre alors que celle de Montpellier, utilisée à Lagrasse, équivalait à 1,988 mètre. Néanmoins, en tenant compte de cette différence, on constate que dans la deuxième moitié du XIV^{ème} siècle, d'après les inventaires de marchands marseillais, la production lagrassienne se positionne parmi la plus chère. (Voir tableau 1)

VARIETE D'ETOFFE	LAGRASSE	LIMOUX	CARCASSONNE
BURELLUS	3,4	3,11	3,4
LIVIDUS	3,4	2	2,8
MESCLATUS	3,37	2,18	3,14

Tableau 1 / Prix en livres tournois et en sols, des différentes variétés d'étoffes vendues à la canne selon les lieux de fabrication

Au XIV^{ème} siècle, la pièce était également de longueur différente selon les lieux, l'époque et sa qualité. En général celle de Lagrasse mesurait 11 cannes 3 palmes soit environ 22,5 mètres alors que celle de Carcassonne était de 12 cannes mais de 21,5 mètres seulement du fait de la moindre valeur de la canne. Il est donc problématique de comparer les prix à la pièce des étoffes de Lagrasse à ceux des autres places de production. Cependant, aux foires de Montagnac et de Pézenas du début du XV^{ème} siècle, ils étaient en général les plus élevés. En prenant la moyenne des prix pratiqués à la pièce d'une même variété provenant de différentes fabriques et en tenant compte de leur longueur, on constate que ramené au prix de la canne, la production lagrassienne se vendait au prix le plus haut. (Voir tableau 2).

VARIETE D'ETOFFE	LAGRASSE	AUTRES
BLANC	0,35	0,34
CANHET	0,52	0,42

FERET	0,50	0,45
MESCLAT	0,51	0,41
PALMELE	0,61	0,40
CELESTINE	0,41	0,32
PUREYE	0,42	0,34

Tableau 3 : Comparaison des prix en francs¹ et sous du XVI^{ème} siècle, de différentes productions lagrassiennes à celui des autres places de tissage.

¹ Franc crée par Henri III en 1575 d'une valeur de 20 sols tournois puis interdit en 1586

Il y avait aussi une autre sorte d'étoffe qui ne se tissait qu'à Lagrasse, le brusqui, se vendant 15F la pièce, soit 0,66F la canne ce qui en faisait la plus chère. Egalement une autre variété de qualité, la pureye ne se trouvait en Languedoc qu'à Lagrasse et se vendait 12F la pièce alors qu'à Evreux son prix allait de 12 à 16F mais elle était plus longue de 13 mètres.

La capitale des Corbières, et pourquoi pas du tissage occitan, n'était seulement concurrencée que par un tissu de choix de très bonne qualité, la palmele d'Alet à 0,67F la canne alors que celle de Lagrasse en valait 0,61F. Ces calculs bien que approximatifs donnent un aperçu de la suprématie de la production drapière lagrassienne qui était commercialisée au XVI^{ème} siècle par une dizaine de marchands lagrassiens.

Cet artisanat drapier n'était pas régulier mais cyclique dépendant de la tonte printanière des moutons. Dès la fin août, à la suite des achats des toisons apportées de toute les Corbières à la grande foire de la Saint-Louis le 25 août, la laine était lavée et triée selon la qualité. En septembre, les cardeurs entraient en action pour presque toute l'année comme les tisserands mais avec des pointes en décembre et en mai tandis que les pareurs exerçaient leur talent final essentiellement en décembre et en juillet.

Cette industrie textile conserva cette grande prospérité jusqu'au XVIII^{ème} siècle. C'était la principale activité du village employant beaucoup de main d'œuvre au détriment parfois de l'agriculture lors des fortes commandes. A l'inverse, pendant les périodes de la moisson ou de la récolte des olives (il y avait alors peu de vignes), le personnel délaissait les ateliers.

... (à suivre)

Alain CASTEL

Du même auteur : "Les dépendances monastiques espagnoles de l'abbaye de Lagrasse du IX au XIII^{ème} siècle" en vente à l'abbaye (Partie publique).

INFOS DIVERSES

- **L'aire de jeux** pour les tout-petits a été rénovée et agrandie. Elle a été remise aux normes et accueille de nouveaux éléments choisis par les élus du CMJ. Une table de pique-nique a été ajoutée, d'autres suivront. Les travaux ont été réalisés par le chantier d'insertion que nous remercions chaleureusement.



- **La fibre** devrait arriver courant septembre 2022.
- **Le peuple d'Ukraine** est en grande détresse, et grâce aux organisations présentes sur le terrain, nous avons la possibilité d'exprimer notre **solidarité** en leur faisant parvenir des produits de première nécessité. Leurs demandes sont précises, afin de répondre aux besoins de la population.

PRODUITS D'HYGIÈNE ET BÉBÉS

Shampooing, gel douche, savons, dentifrice, brosses à dents, rasoirs, mousse à raser,
Protections périodiques (tampons, couches, serviettes hygiéniques)
Couches, biberons, chauffe-biberons, lait maternisé, lingettes, coton

DENREES NON PERISABLE

Aliments instantanés, barres céréales, fruits secs, conserves, vermicelles, lait concentré sucré....
Rations militaires : Biscuits secs, eau, boîtes de conserve froides (thon, sardine, pâté, salade), tablettes de chocolat, compotes de tout genre, pâtes de fruit

LOGISTIQUE

Matériel électrique (projecteurs, lumières, rallonges, générateurs) piles, lampes de poche, bougies, lits de camps, sacs de couchage, couvertures de survie.

PRODUITS DE 1ER SECOURS

Pansements tout usage, kits de suture, de perfusion, compresses, solutions antiseptiques, bétadine, eau oxygénée, seringues, kits de brûlure, des bandes extensibles, sérum physiologique, gants et masques, blouses
Médicaments non périmés (boîtes entières, type Doliprane, Ibuprofène, Amoxicilline)

Si vous avez un téléphone, prenez la liste en photo ! Sinon, il y a des listes à emporter.

MERCI DE VOUS EN TENIR STRICTEMENT AUX PRODUITS PRÉSENTS SUR LA LISTE

**Vous pouvez dès à présent déposer vos dons à la Mairie de Lagrasse,
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Pour toute information, contacter Julie au 06 52 11 76 39**

**Une Urne est également à votre disposition en mairie, afin d'y déposer vos chèques à l'ordre
de AMC FRANCE-UKRAINE (Aide Médicale Caritative France-Ukraine) ou bien à l'ordre
de Croix Rouge française – Conflit Ukraine 2022**

ДЯКУЮ (Merci)

- Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site de la Mairie, www.lagrasse.fr.
- Écrivez-nous pour recevoir le **FIL** par mail ou pour nous faire parvenir vos suggestions, idées, ou remarques à l'adresse email : lagrasselefil@gmail.com

SITUATION UKRAINE

L'État et les collectivités territoriales (Conseil régional, conseil départemental et communes) se mobilisent pour orienter l'élan de solidarité qui se manifeste sur tout le territoire et faciliter l'accueil temporaire de ressortissants ukrainiens déplacés.

1- VOUS ÊTES RESSORTISSANT UKRAINIEN

Concernant le droit au séjour

Si vous êtes Ukrainien et titulaire d'un passeport biométrique, vous êtes en situation régulière jusqu'à 90 jours après votre entrée dans l'espace Schengen. Pour les séjours au-delà de 90 jours, des démarches doivent être accomplies.

Les **services préfectoraux** sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et peuvent être joints pour les questions liées au droit au séjour à l'adresse : pref-etranagers@aude.gouv.fr

Vous pouvez réaliser votre demande de **protection temporaire** auprès du **bureau de l'immigration et de la nationalité de la préfecture de l'Aude** situé 52 rue Jean Bringer à Carcassonne, sur rendez-vous. Les demandes de rendez-vous doivent être adressées à l'adresse pref-etranagers@aude.gouv.fr en mentionnant vos noms, prénoms, date de naissance et nationalité et éventuellement en transmettant votre pièce d'identité ainsi que celles de vos enfants.

Si vous avez besoin d'un hébergement et d'un accompagnement social

Vous pouvez vous rapprocher des communes et des associations. De nombreuses initiatives sont prises sur le territoire par les associations du département. N'hésitez pas à les solliciter.

Vous pouvez prendre contact avec l'**association SOLIHA**, désignée association référente pour le département pour l'accompagnement des personnes déplacées ukrainiennes. Elle a pour rôle d'orienter les personnes bénéficiant de la protection temporaire activée par l'Union européenne dans leurs démarches administratives, l'accès aux droits (droits sociaux, scolarisation des enfants, santé, accompagnement vers la formation/emploi et le logement) et de s'assurer, le cas échéant, que l'hébergement citoyen se déroule dans de bonnes conditions.

L'**association SOLIHA** est joignable aux coordonnées suivantes : urgenceukraine11@solih-mediterranee.fr
TEL:04.30.30.81.81

Vous pouvez également contacter le **Conseil départemental** qui assurera une complémentarité de l'accompagnement social pour les familles et les enfants, en lien avec les maisons départementales des solidarités au cœur des territoires et le réseau d'acteurs du médico-social. Pour un accompagnement des jeunes sur le plan de la santé, le Conseil départemental peut aussi être sollicité à travers ses services de protection maternelle infantile (PMI).

Pour les inscriptions à l'école

Pour les inscriptions en primaire (enfants âgés de moins de 10 ans), il convient de vous adresser à la mairie de la commune dans laquelle vous êtes installés ou hébergés.

Pour les inscriptions en secondaire (*collèges et lycées*), il convient d'écrire directement à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Aude à l'adresse mail suivante :

ce.dsden11-accueil-ukraine@ac-montpellier.fr

2 - VOUS SOUHAITEZ PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT POUR LES PERSONNES DÉPLACÉES

Informations à destination des collectivités et autres personnes morales

Les personnes morales (collectivités, associations, entreprises) peuvent proposer par solidarité des solutions d'hébergement. Pour ce faire, il convient de remplir un formulaire numérique destiné à recueillir vos propositions sur le site suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine>

Informations à destination des particuliers

Les particuliers (initiative citoyenne, particuliers) qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens sont invitées à se signaler sur le site <https://parrainage.refugies.info/>. Cette plateforme a vocation à recenser les initiatives d'aide de différentes natures (insertion professionnelle, éducation, rencontres/loisirs), et en particulier les initiatives d'hébergement solidaire.

Pour les personnes qui souhaiteraient faire des dons ou proposer leur aide, **le site Service Public** recense les différents dispositifs et organismes d'aides. Vous trouverez toutes les informations en suivant le lien <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15542>

3 - POUR TOUTE AUTRE DEMANDE, une cellule de suivi est mise en place au sein de la préfecture de l'Aude. Vous pouvez la joindre par mail à l'adresse suivante : pref-accueil-ukraine@aude.gouv.fr ou la contacter par téléphone au : **04-68-10-28-24**.



Une des premières vues aériennes de Lagrasse

1950

Les taches blanches au bord de l'Orbieu représentent le linge des lavandières qui sèche.

TRÈS BEAU PRINTEMPS À TOUS !

Contact mairie: 04 68 43 10 05

Directeur de publication : René ORTEGA. **Rédacteurs en chef :** Simon BARREDA, François SABATIE. **Comité de rédaction :** les élus municipaux.
Ce feuillet est imprimé sur papier recyclé.

